



Arbre fendu a elaguer

Par Tof40

Bonjour puis je faire marcher mon assurance habitation pour faire élaguer un gros chêne qui c est fendu et qui pourrait tomber sur ma maison merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez toujours leur demander. L'assureur appliquera le contrat.

Par Tof40

Ok je vais les contacter au plus vite car j' ai vraiment peur que il se partage en deux .je suis assurer contre les phénomènes climatiques(énormément de grosses rafale en ce moment) et aussi pour les parcs et jardin

Par yapasdequoi

NB : L'arbre est à vous. Et donc c'est à vous d'en assurer l'entretien (élagage) afin qu'il ne soit pas la cause d'un sinistre.

L'assureur ne couvre pas la cause du sinistre, ou la disparition du risque mais la conséquence.

Sauf erreur ...

Par Tof40

D accord merci de votre réponse

Par AGeorges

Bonjour Tof,

Disons que cela peut se négocier. Si, dans des conditions météorologiques identifiées comme étant assurables, votre arbre tombe sur votre maison, cela coûtera FORT CHER à votre assurance. Il peuvent donc mettre UN PEU la main à la poche pour prévenir ce risque. C'est par exemple pourquoi ils peuvent financer des dispositifs de sécurité, un cambriolage pouvant leur coûter plus cher.

Mais bien sûr, il n'y a pas de certitude, seulement que le fait de demander ne coûte rien.

Par yapasdequoi

Sérieusement ?

Un assureur qui finance des travaux d'entretien ?

Sur cette base, je demande qu'il me finance un garage fermé pour éviter que ma voiture ne soit volée ?

Je connais seulement certains assureurs (et pas tous) qui accordent un rabais sur la prime si on installe une vidéosurveillance...

Par AGeorges

@Yapasdequoi,

Il vous a déjà été demandé impérativement de NE PAS commenter les avis des autres intervenants.
Merci de respecter les règles.
Cela ne vous empêche pas de donner un AVIS différent comme étant le vôtre.

Par Tof40

Je demanderais à mon assureur ça coûte rien ,je vous tiendrais au courant

Par Tof40

Je demanderais à mon assureur ça coûte rien ,je vous tiendrais au courant

Par Burs

Bonjour,
l'assureur ne prendra en charge que si la chute de l'arbre a occasionné des dégats chez le voisin ou sur votre maison.
Relisez bien votre contrat car pour bénéficier de la garantie tempête, il faut y avoir souscrit idem pour l'arbre si vous avez pris une assurance spécifique couvrant les frais d'une simple chute dans votre jardin.

Par Isadore

@AGeorges, un assureur qui finance l'élagage d'un arbre à titre préventif, je demande aussi à voir...

Et si jamais ça existe, je suis curieuse de lire la clause du contrat.